

Législature 2015-2020

Délibération N° 872

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2020

**DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 95'000.- TTC POUR LA RÉFECTION DE
L'ÉTANCHÉITÉ DU PRÉAU COUVERT DE L'ÉCOLE CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

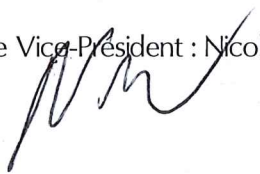
DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 membres présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 95'000.- TTC destiné à la réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon
2. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 2170430.504 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif
3. De financer ces travaux par les fonds propres
4. D'amortir la dépense nette de CHF 95'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

